PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

NANTES

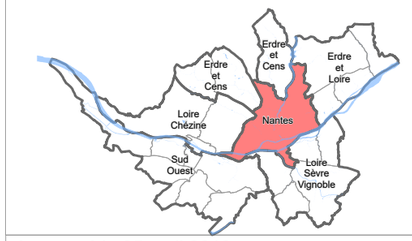

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de mise en compatibilité

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:58 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).